

LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

LA MÉTHODE

- Formation utilisant le matériel pédagogique de Harvard
- Formation essentiellement basée sur des études de cas et des négociation à 2, 4 ou plus.
 - Un canevas général de préparation aux négociations proposé en conclusion

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise, avocats, responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise, etc
- Tout professionnel désirant perfectionner ses techniques de négociation.

LES OBJECTIFS

- Mieux définir son système de communication en négociation pour échanger de l'information pertinente.
- Utiliser un outil permettant de cerner ses intérêts et ceux de son environnement pour éviter les marchandages inutiles et les guerres de position.
- Faire appel à des outils de créativité en cas de situation bloquée.
 - Rétablir l'équilibre face à des personnes plus puissantes ou déloyales.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire

LA DURÉE

16 heures
soit 2
journées.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
Sabrina Chair-Asktratni
schair@cmap.fr

LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

PRÉSENTATION

Méthode de négociation gagnant /gagnant qui a fait ses preuves depuis plus de 25 ans, la négociation raisonnée est une méthode mondialement reconnue donnant des outils concrets pour :

- S'attaquer au problème, à l'objet de la négociation et non pas aux parties adverses.
- Analyser et comprendre les intérêts des parties pour savoir dépasser les positions prises au cours de la négociation.
- Elargir son cadre de créativité pour proposer des solutions innovantes
- Concilier les intérêts à court terme et à long terme.

Cette méthode est enseignée dans les domaines industriels, bancaires et dans les grandes écoles. Elle a été testée en Centrale d'Achat industrielle, dans différents groupes et banques internationales.

L'INTERVENANT



Dominique MARIN

Formation : DEST de méthode physico-chimiste d'analyse, DPCT de chimie, avec une expérience variée en : Mesures scientifiques pour le bâtiment, direction d'unité de métrologie en aéronautique, direction d'unité de contrôle qualité pour maintenance et réparation pièces aéronautiques avec collaboration étroite et échanges multiples avec les états unis . Responsable d'usine de fabrication d'amortisseurs pour l'automobile.

Gérant d'une agence immobilière.

Il a formé avec succès de nombreux responsables à la Négociation Raisonnée de Harvard ainsi que les cadres de groupes importants (BNP,CASINO,GF Machining Solutions,CJD ...). Il enseigne la Négociation Raisonnée aux MINES de Paris,aux MINES d'Ales, aux CORPS DES MINES et des PONTS, à HEC, CENTRALE-SUPELEC,et est gérant des sociétés GT Conseil et D2M Conseil.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
Sabrina Chair-Asktratni
schair@cmap.fr

LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

14 février

9h00-18h00

Découverte et analyse de son mode de fonctionnement en négociation

Les a priori en négociation

Comment éviter les guerres de position

La coopération et ses dangers

Comment s'appuyer sur des données objectives

Travailler sur les intérêts

Préparer efficacement une négociation

Comment créer de la valeur

Savoir réclamer sa part de gâteau

Attitudes face à la ruse, la manipulation, la disqualification

Se fabriquer du pouvoir en négociation

Un test sur le profil de négociateur

15 février

9h00-18h00

Résolution de conflit, la gestion de la relation en négociation.

Comment gérer son stress

Exprimer ses sentiments sans agresser

Comment gérer la tension lorsque les a priori réciproques sont importants

Comment augmenter la probabilité de succès d'une demande

Comment négocier quand on est contraint de traiter

Elaborer sa stratégie pour obtenir plus

Elargir dans la vie le champs négociable

Les journées de formation sont essentiellement basées sur des études de cas et des négociations à 2, 4 ou plus.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :
Sabrina Chair-Asktratni
schair@cmap.fr

LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

Bulletin d'inscription (page 1/2)

Quand 14 et 15 février 2019

Où Les journées de formations se déroulent au CMAP
39, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris - de 09H à 18H

Civilité.....

Nom.....

Prénom..... Date de naissance.....

Société.....

Fonction.....

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile.....

Courriel (contact inscription).....

Courriel participant (si différent)

Comment avez-vous connu cette formation ?.....

.....

Le tarif est de 1100 € H.T.
(soit 1320 € T.T.C.) pour
les deux journées

Je règle par :

Chèque bancaire

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande
Armée

IBAN: FR 76 3000 4008
1300 0104 6941 451

BIC: BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion
de mes données
personnelles au groupe de
formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par l'Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à l'Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à cmap@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

A retourner à l'Institut 131
schair@cmap.fr

pour l'Institut 131
date et signature

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT
131

Contact et renseignements :
Sabrina Chair-Askratni
schair@cmap.fr



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, l'Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir à l'Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par l'Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement de l'Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par l'Institut 131.